

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, à dix-neuf
Présents :	52	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	20	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	5	Saint-Flour, après convocation légale en date du 6
Votants :	57	novembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, M. Michel BADUEL, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe ECHALIER, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Marc POUGNET, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Pierre SEGUIS, MME Maryline VICARD.

**Pouvoirs :**

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT  
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Christophe VIDAL  
M. Gérard MOULIADE donne pouvoir à M. Robert ROUSSEL

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **18 NOV. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **18 NOV. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE 2024-2026 FIXANT LES OBJECTIFS DE PRESTATIONS AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (OMJS) DE SAINT-FOUR - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard DELPY

**Rappelant** qu'en 2024, la convention cadre pluriannuelle (2024-2026) fixant les objectifs de prestations entre l'OMJS de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté et son annexe financière n°1 ont été adoptées par délibération N°2024-133 en date du 10 avril 2024 ;

**Précisant** que les prestations jusqu'à présent confiées portent sur les domaines suivants : jeunesse, associatif, évènementiel, sportif et de gestion ;

**Précisant** que le projet Sport santé seniors porté par l'OMJS participe à la réponse apportée aux besoins du public seniors du territoire dans le domaine sportif ;

**Considérant** que le projet Sport santé seniors porté par l'OMJS nécessite le cofinancement par Saint-Flour Communauté de 20% d'un demi-poste (0.5 ETP) en complément du fonds européen LEADER pour une durée de deux ans (2025-2026), soit 6 600 € par an ;

**Considérant** que ledit cofinancement viendra en complément de la participation annuelle 2024 fixée à un montant de 83 500 euros maximum par délibération n°2024-133 en date du 10 avril 2024 ;

**Considérant** qu'il convient de procéder aux modifications de la convention liées à la mise à jour de l'article 2 relatif aux engagements de l'opérateur et de l'article 3 relatif aux engagements de la collectivité ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif en date du 16 septembre 2024 ;

**Vu** le projet d'avenant à la convention joint à la délibération (Cf. annexe 1) ;

**Considérant** que les crédits liés à cette opération sont prévus au budget primitif 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **ADOpte** le projet d'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle (2024-2026) annexé à la délibération fixant les objectifs de prestations à intervenir entre Saint-Flour Communauté et l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) de Saint-Flour ;

↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer ledit avenant n°1 à la convention ;

↓ **DECIDE D'ATTRIBUER** un cofinancement pour le projet Sport santé seniors, pour 2025 et 2026, d'un montant total de 13 200 euros (6 600 € par an) à l'OMJS de Saint-Flour, en complément de la participation annuelle attribuée dans le cadre de la convention d'objectifs pluriannuelle et de son annexe financière n°1.

**POUR** : 57 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDESOUX

Agencé de réception en préfecture  
07-26000000-20241112-DELIB2024-247-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2024  
Date de réception préfecture : 18/11/2024



**AVENANT N°1**  
**CONVENTION CADRE PLURINANNUELLE**  
**fixant les objectifs des prestations avec l'Office Municipal**  
**de la Jeunesse et des Sports (OMJS) de Saint-Flour (2023-2026)**

Entre les soussignés,

**L'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) de Saint-Flour**

Avenue de Besserette - 15100 Saint-Flour

Représenté par Maryline VICARD, sa Co-Présidente

D'une part,

et

**Saint-Flour Communauté**

Village d'Entreprises – Zone d'activités du Rozier-Coren - 15100 Saint-Flour

Représentée par Céline CHARRIAUD, sa Présidente

D'autre part,

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet d'apporter des modifications concernant les engagements de l'OMJS ainsi que ceux de Saint-Flour Communauté dans le cadre de la mise en place des animations et de la coordination du programme « Sport santé seniors ».

**Article 2 : Modification de la convention**

L'article 2 – engagements de l'opérateur fait l'objet d'une modification, comme suit :

Il est ajouté au paragraphe « **Sport** » :

- Animation et coordination du programme « Sport santé seniors ».

**Article 3 : Les autres termes de la convention restent inchangés**

Fait en 2 exemplaires originaux, à Saint-Flour, le

La Présidente de  
Saint-Flour Communauté,

Céline CHARRIAUD

La Coprésidente de  
l'OMJS,

Maryline VICARD

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20241112-DELIB2024-247-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2024  
Date de réception préfecture : 18/11/2024